

Concours : CAPES INTERNE

Section : Documentation

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Monsieur Michel REVERCHON-BILLOT

Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Textes officiels	4
1. L'épreuve d'admissibilité	6
1.1 Présentation générale de l'épreuve	6
1.2 Note de synthèse	9
1.3 Réflexion personnelle	18
1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique	24
2. L'épreuve d'admission	29
2.1 Présentation générale de l'épreuve	29
2.2 Le dossier	29
2.3 La présentation orale	31
Conclusion	36
Annexe 1 – Statistiques du concours 2017	37

Avant-propos

Les épreuves de la session 2017 du CAPES interne CAER section documentation se sont déroulées dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Les épreuves d'admissibilités ont été dématérialisées et évaluées en double correction avec un logiciel adapté.

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'atelier Canopé de Reims dans de très bonnes conditions et je tiens à remercier la directrice territoriale et les équipes de l'atelier pour leur accueil.

60 postes étaient ouverts au CAPES, (60 à la session précédente).

15 postes étaient proposés au CAER, en forte diminution par rapport à 2016 (23).

Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats à l'épreuve d'admissibilité portait sur l'éducation artistique et culturelle. Ce sujet renvoie à des pratiques très présentes au sein des CDI mais souvent assez peu pensées au regard des pratiques culturelles des jeunes et peu articulées à l'ensemble des missions des professeurs documentalistes. C'est donc un sujet sans surprise qui a été proposé, pour autant il requerrait une vision claire du métier, des missions et de la place de la culture dans l'exercice professionnel. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois de références, de connaissances et de pratiques professionnelles.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation aux différentes épreuves. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelles et des débats en cours mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques. L'admissibilité renvoie à la maîtrise de l'élaboration d'une note de synthèse qui part d'une problématique clairement énoncée et qui s'abstient volontairement de tout avis personnel. La réflexion personnelle quant à elle permet de donner de la densité au devoir, elle permet la mise en relation des connaissances et de l'expérience. Enfin, et ce n'est pas à sous-estimer, la référence bibliographique et les éléments d'analyse renvoient aux techniques documentaires indispensables pour exercer le métier. Il n'est pas inutile de rappeler que la qualité de la langue, le style, ainsi que la capacité à citer des références dans les règles de l'art viennent compléter ces éléments pour aboutir à une copie réussie.

L'admission s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat, auquel le jury accorde la plus grande attention. Il est toujours appréciable que les candidats s'écartent un peu des sentiers battus et fassent preuve d'audace dans les thématiques qu'ils proposent. On s'attend, eu égard aux évolutions fortes du métier, que des pratiques originales émergent. Les questions posées par le jury partent du dossier et s'élargissent progressivement de façon à vérifier que le candidat dispose des compétences d'un futur professeur documentaliste. Elles sont à la fois larges et ouvertes sur l'ensemble du système éducatif et les valeurs républicaines et précises en matière de sciences de l'information et de la communication, discipline dans laquelle s'inscrit la documentation.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours difficile, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant conférences et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information qu'en sciences de l'éducation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance de l'actualité.

Michel REVERCHON-BILLOT,
Inspecteur général de l'éducation nationale, Président de jury

Textes officiels

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 précise que :

"La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : documentation, éducation musicale et chant choral et langues vivantes étrangères. [...]"

L'arrêté du 28 décembre 2009 (NOR: MENH0931286A) précise les sections et modalités d'organisation des concours du CAPES, et en particulier du CAPES interne de documentation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats : de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ; de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ; d'élaborer pour un ou deux de ces documents :

- la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
- des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

1. L'épreuve d'admissibilité

Le présent rapport associe des éléments pérennes liés à la nature des épreuves de ce concours et des informations plus spécifiques recueillies par les membres du jury de la session 2017. Les propositions qui suivent ont pour objectif de guider les correcteurs dans la diversité des copies rédigées par les candidats. Cela ne veut pas dire que toutes les informations commentées ci-dessous doivent être retenues. Les problématiques et plans rapportés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

1.1 Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le dossier 2017 s'intitulait « Education artistique et culturelle ». Les épreuves de note de synthèse et de réflexion personnelle étaient complémentaires. La première nécessitait de connaître la place occupée par l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le contexte scolaire et d'avoir des références sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes. La seconde mettait l'accent sur une des missions du professeur documentaliste, explicitement énoncée dans la circulaire de mission 2017, « l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel ». Ceci étant, les autres missions pouvaient également être convoquées pour leur interaction avec celle-ci.

Alors que le dossier faisait référence à l'EAC et la réflexion personnelle à l'ouverture culturelle de l'établissement, peu de candidats ont jugé opportun de clarifier la différence et les articulations entre ces deux domaines. De même, peu ont su créer du lien avec les autres missions du professeur documentaliste, considérant la culture en dehors de la pédagogie et de la mise à disposition des ressources. Les copies reflètent un manque de perception de la cohérence du métier et de la complémentarité de ses missions.

A titre purement indicatif, pour la session 2017, les différents exercices ont été notés sur : 9 points pour la réflexion personnelle ; 7 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Il est à noter que les meilleures copies ont pour constante de répondre complètement aux indications des trois types d'exercice, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cette partie de l'épreuve est souvent négligée par les candidats alors qu'avec un minimum d'entraînement, elle nécessite le jour de l'épreuve peu de temps. Par exemple pour chaque texte lu dans le cadre de la préparation au concours, le candidat peut extraire de manière très rapide les références du document et effectuer un résumé indicatif. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Remarques sur la forme

Certaines copies construisent une cohérence d'ensemble en annonçant la transition entre la note de synthèse et la réflexion personnelle dès la conclusion de la première. Cette pratique n'est pas obligatoire mais peut aider à créer une unité dans le travail effectué.

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, mais il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisée doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, *etc.*

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

1.2 Note de synthèse

Définition de la note de synthèse

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classifier revient, à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé informatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est comme son nom l'indique courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Problématique : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La **problématique** choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

Plan : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en en donnant les grands axes qui permettront de classer les données dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les données. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. La conclusion élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés. Elle suggère des actions, des pistes différentes à l'analyse.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se pense en prenant connaissance des textes qui composent le dossier et en faisant écho à l'introduction. Des questions y ont été posées. La conclusion est le lieu pour faire un bilan des réponses qui leur sont apportées, pour donner de l'espace à ce point en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse

Note de synthèse 2017 : éléments de correction

Le dossier proposait cinq textes relatifs l'éducation artistique et culturelle (EAC).

- Contenu du dossier

Les documents sont rapidement présentés de la manière suivante : précision de la nature du texte, référence bibliographique, présentation de l'auteur, problématique principale et idées intéressante dans le cadre de la note de synthèse. En gras, les mots clés ou idées que l'on retrouve dans un ou plusieurs textes.

Document 1 : extrait d'un chapitre d'ouvrage

Bordeaux, M.C. & Deschamps, F. (2013). *L'éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*. Toulouse : Editions de l'attribut, p. 37-45.

→ Le texte propose une double entrée : d'une part l'articulation entre éducation artistique et médiation, d'autre part il souligne le rôle fondateur du partenariat dans l'éducation artistique.

→ Eléments clés :

- L'éducation artistique suppose l'intervention d'un tiers (**partenaire**) dans le couple élève/enseignant, qui ensemble construit un **projet**. Plus accompagnement qu'enseignement elle s'inscrit dans une logique de **médiation**.
- Questionnement sur la place et la légitimité du tiers (artiste, condition requise au départ) avec l'apparition de nouveaux tiers les **médiateurs culturels** ayant une « double nature artiste et pédagogue »
- Présentation de l'intérêt du **partenariat** qui permet de créer des situations « **d'expérience sociale** ». Les partenaires construisent en commun tout en conservant leur spécificité. Ils doivent éviter trois écueils « l'instrumentalisation », le « culturo-centrisme », la « substitution ».
- Présentation de trois niveaux de partenariats : la réalisation de projet entre deux ou plusieurs individus (enseignant/artiste), l'organisation pour impliquer davantage d'acteurs à l'échelle d'un territoire, le niveau **politique** qui institue un fonctionnement pour garantir **l'accès de tous** à la culture.

Document 2 : document institutionnel, charte

Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle. (2016). « Charte pour l'éducation artistique et culturelle » [en ligne]. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid104769/presentation-de-la-charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>, page consultée le 31 août 2017

→ Le document présente les dix articles de la *Charte pour l'éducation artistique et culturelle* en soulignant en gras les points essentiels :

- accessible à tous, elle contribue à une **culture partagée**,
- conjugue le contact avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique, l'acquisition de connaissances au moyen de **partenariats** et de **projets** entre une **multiplicité d'acteurs** (institutions culturelles et scolaire, associations, état et collectivité),
- éducation **à l'art et par l'art** avec une **présence continue** de l'école à la maison,
- nécessite la **formation des acteurs, l'évaluation des actions** (par la recherche notamment).

→ Le document propose également quelques chiffres montrant la dynamique de l'EAC aussi bien à l'Ecole que dans les communes (projets, financements, conventions de partenariats, etc.). Parmi ces chiffres 50% des élèves sont bénéficiaires d'une action d'EAC en 2017.

Document 3 : article scientifique

Dahan, C., Labadie, F., Octobre, S. (2014). « Introduction : Pensées et impensés des méditations culturelles pour adolescents ». In *Revue Agora Débats/Jeunesses*, n°66, p.40-42.

→ Le document est une introduction au dossier de la revue portant sur les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle. Les auteurs s'intéressent aux fonctions des dispositifs de médiation et d'EAC et aux conditions dans lesquelles ils peuvent remplir ce rôle.

→ Les éléments clés :

- contexte : la société évolue, les industries culturelles et médiatiques dominant, les institutions perdent de leur **légitimité**
- les dispositifs d'EAC s'intègrent dans les dispositifs de médiation culturelle.
- mise en question du fait que l'art et l'éducation à l'art soient une garantie **d'égalité**

- les jeunes accèdent à la culture dans toute sa diversité via des outils connectés et construisent leurs propres repères, temps d'expérimentation personnel entre les **temps** contraints de l'école et de la maison.
- la désaffection partielle pour les dispositifs de médiation à partir de 12 est à comprendre
- le triple registre de l'EAC (**éduquer aux arts, par les arts, par l'histoire des arts**) se confronte à l'expertise acquise par les jeunes particulièrement dans le cinéma et la musique actuelle.
- deux conditions sont requises pour compenser cette difficulté : « prendre en compte les savoirs et savoir-faire des jeunes dans l'univers scolaire [où le dispositif est plutôt disqualifié par principe] et savoir expliciter des **objectifs clairement identifiables** ».

Document 4 : article d'analyse dans une revue professionnelle spécialisée dans les politiques culturelles.

Wallon, E. « Peut mieux faire : la difficile gestation d'un plan national pour l'éducation artistique ». (2013). L'Observatoire, été 2013, n°42, p.20-24

→ Le texte met en lumière les difficultés d'une politique nationale de l'EAC malgré un consensus sur sa nécessité de sa **généralisation** (garantie **d'égalité**).

→ Les éléments clés (que l'on retrouve de manière indicative dans le résumé) :

- une multiplicité d'expériences conduites depuis plus de trente ans permettent de pointer l'insuffisance des résultats et les conditions dans lesquelles cela pourrait fonctionner.
- Huit conditions : pilotage national réel et efficace, coordination régionale entre les différents **partenaires** et les différents niveaux administratifs, **cadre** précis du PEAC et notamment de l'articulation entre les **temps** scolaires, périscolaires et extrascolaires, former les enseignants dès la **formation** initiale (ESPE), un **budget** correspondant aux ambitions, rémunération suffisante des intervenants, **évaluer** pour conduire les **projets** de partenariats.
- Les atouts : le **partenariat** entre les acteurs existe et fonctionne, la posture et les réticences de certains enseignants peuvent évoluer avec quelques considérations, les jeunes artistes s'impliquent et sont de plus en plus **formés** au partenariat avec le monde scolaire, les familles sont favorables notamment au niveau des territoires.

Document 5 : mémoire d'études

Le Pape, I. (2014). « Les pratiques culturelles des jeunes et leur relation à la bibliothèque » [en ligne], p.22-25. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64148-les-actions-d-education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque.pdf>, page consultée le 31 août 2017

→ L'extrait proposé pointe l'insuffisance des études des pratiques culturelles de jeunes.

→ Les éléments clés :

- constat d'une insuffisance de données pour **évaluer** les pratiques artistiques et culturelles des jeunes. Référence toutefois à l'étude conduite en 2007 par **Sylvie Octobre** sur le devenir des pratiques entre la jeunesse et l'âge adulte.
- la formation des jeunes est un enjeu culturel pour les institutions mais aussi pour les industries médiatiques vers lesquelles pourtant ils se tournent plus spontanément.
- recul de la « culture **légitime** » ou de la « grande culture » pour une culture plus éclectique où entrent en jeu les écrans, l'immédiateté, la diversité des formats modifiant les capacités de concentration, l'intégration du livre dans les « circulations entre différents médias ».

- il reste cependant des exclus de cette culture éclectique en raison de sous-équipements en technologie, ou d'éloignement géographique.
- volonté explicite des institutions de lutter **contre les inégalités** d'accès à la culture via l'EAC.
- distinctions préjudiciables entre culture légitime, traditionnelle, rurale, populaire, de masse qui président parfois à l'EAC. La bibliothèque par sa mixité est au contraire le reflet de ces différentes cultures.

• Organiser et rédiger la note

Les textes ne traitent pas tous explicitement de l'EAC mais aussi de l'art à l'école (Doc3), de l'éducation artistique (Doc1) principalement des jeunes scolarisés du primaire au secondaire. En revanche, dans tous se trouve la référence à la nécessité d'une culture commune, partagée, source ou non (uniquement le Doc 3) d'égalité. A partir de cette rapide analyse des éléments partagés entre les documents, plusieurs problématiques sont envisageables. Quelques propositions ci-dessous non exhaustives :

- Dans quelle mesure l'EAC peut-elle contribuer à la construction d'une culture commune ?
- De la difficulté de construire un accès pour tous à la culture
- Les pratiques des jeunes sont-elles un frein aux dispositifs favorisant l'accès aux arts et à la culture ?
- En quoi peut-il y avoir adéquation entre culture des jeunes et projet institutionnel d'EAC ?
- ...

Ci-dessous un plan est proposé (là encore, d'autres solutions sont certainement envisageables) pour la problématique suivante : **Dans quelle mesure l'EAC peut-elle contribuer à la construction d'une culture partagée par tous ?**

Proposition de plan :

1. Les jeunes : une culture ou des cultures ?

Cette première partie contextualise le sujet. L'EAC concerne les enfants et les adolescents de l'école primaire au lycée. Plusieurs textes évoquent leurs pratiques culturelles et les mettent en relation avec la manière dont se mettent en place les dispositifs d'EAC.

1.1 Diversité et richesse des pratiques culturelles (doc3, doc5),

1.2 Marquées par une hyper-connexion et une désaffection envers les médiations traditionnelles au moment de l'adolescence (Doc3)

1.3 Mais des jeunes restent malgré tout exclus de l'accès et des dispositifs d'accès à la culture (Doc2, Doc5)

2. Eduquer à l'art et par l'art pour développer une culture partagée

La deuxième partie montre la volonté des acteurs et du politique de construire une culture partagée en mettant en place les dispositifs *ad-hoc*.

2.1 Une ambition politique qui se traduit par différents dispositifs (doc1, doc2, doc4)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

2.2 Où les acteurs de la culture et de l'enseignement sont de plus en plus formés à des références communes (doc1, doc2, doc4)

2.3 Dont de plus en plus de jeunes bénéficient (doc2)

3. Des freins existent : culture partagée, culture légitime ?

Dans le même temps, se pose la question des fondements entre culture partagée et culture légitime. La dernière partie met en lumière l'équilibre fragile entre les ambitions des différents acteurs et le contexte dans lequel elles tentent de se réaliser.

3.1 La résistance des acteurs aussi bien les adultes que les jeunes (Doc3, Doc4)

3.2 Le poids considérable des industries culturelles et médiatiques dans les pratiques des jeunes (doc3, doc5)

L'introduction contextualise et rappelle la thématique du dossier (montrer par exemple son actualité -publication de la charte en 2016- ; son importance à l'Ecole -place prise par les arts et la culture dans les programmes depuis les années 2000, les référents culture, le PEAC-). Elle présente les textes rapidement sans les caractériser de manière précise puisque la présentation peut se faire de manière détaillée lors de la première citation du document dans la note. Enfin l'introduction elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

La conclusion rappelle les points clés de la synthèse et répond à la problématique. Dans l'exemple l'EAC touche de plus en plus d'élèves mais cela ne signifie pas pour autant qu'une culture partagée se construit. Des freins existent parmi les acteurs et au cœur même des pratiques culturelles spontanées des jeunes et des moins jeunes.

L'ouverture peut faire le lien vers la réflexion personnelle et le rôle que peut tenir le professeur documentaliste entre EAC et ouverture culturelle. On pourrait aussi s'interroger sur ce qu'est la culture partagée quand les pages culture des médias ou des agrégateurs d'actualités traitent bien souvent des industries musicale et cinématographique les plus puissantes.

Constats et conseils du jury

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits demandés est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits.

Pour la session 2017, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au métier de professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve en vue non seulement de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant à savoir l'écrire rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de

rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes car, comme précédemment vu, la problématique contenue dans les pages du dossier est une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les éditeurs et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier, de distinguer une revue scientifique (Agora), d'une revue professionnelle (l'Observatoire). Marie-Christine Bordeaux (chercheur en SIC et spécialiste de l'EAC) ou Sylvie Octobre (pratiques culturelles des jeunes) ne devraient pas lui être totalement inconnues. De même qu'il devrait savoir ce qu'est une charte et dans quel contexte a été publiée la récente charte pour l'EAC.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

Introduction : les candidats apportent souvent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Trop souvent, elle est extrêmement lacunaire, voire absente ou, au contraire, trop longue entraînant les correcteurs à penser qu'il s'agit du développement de la note.

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**. Mais celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. En revanche l'annonce du plan manque souvent ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

des textes, une problématique claire et concise, et pas un ensemble de questions, une annonce de plan, qui sera suivi dans le développement, une définition des principaux concepts.

Développement : le jury a regretté des notes très souvent centrées sur les arts et non sur la culture, ne permettant pas de comprendre les enjeux de l'EAC et le rôle des différents acteurs.

Trop souvent, dans le développement, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de sur-valoriser un texte par rapport aux autres, et de proscrire toute interprétation personnelle ou jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié sinon il est sanctionné.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et le développement au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques pertinents est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Sur la forme il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents sauf lors de leur première citation. Eviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses : « l'éducation artistique est une éducation à l'art et par l'art (document 1) ». Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

Conclusion : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oubliée de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Elle est souvent peu originale, les candidats se contentant au mieux de faire le point par rapport à la problématique, mais en oubliant de proposer une ouverture.

Les bonnes copies réussissent à faire un bilan des arguments avancés dans la note sans répétitions maladroitement, généralement en resituant la note dans des enjeux plus larges. Certaines proposent des mises en perspectives sur les missions ou le métier de professeur documentaliste, faisant ainsi le lien avec la réflexion personnelle.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion pour comprendre leur complémentarité mais aussi pour ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante de leur travail.

1.3 Réflexion personnelle

Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en faisant appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle, comme la note de synthèse comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

L'introduction contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », *etc.* Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin nous insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand c'est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

Encore plus que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte d'une façon indélébile sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée. Le bien fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeable, dont le poids argumentatif est inexistant.

Réflexion personnelle 2017 : éléments de correction

Le sujet « contribution du professeur documentaliste à l'ouverture culturelle de l'établissement » méritait de situer en quoi celui-ci est tenu à cette mission en rappelant qu'il s'agit de sa troisième mission (Circulaire, mars 2017) et d'une compétence attendue dans le Référentiel de 2013. Dans les deux cas, il contribue par ses actions à « ouvrir l'établissement sur son environnement culturel », à « l'éducation culturelle », à « réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture ». Celles-ci s'insèrent dans le « volet culturel de l'établissement ».

Rappelons ici les différentes formes que peuvent prendre ces actions dans les textes :

- le CDI est un espace de « culture, de documentation et d'information » autrement dit le lieu dispose de ressources culturelles diverses (numériques et physiques) et accessibles,
- le professeur documentaliste « développe une politique de la lecture avec les autres professeurs » et connaît « la littérature générale et de jeunesse »,
- « les animations et les activités pédagogiques autour du livre »,
- les « projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques »,
- organisation, préparation, exploitation « de visites, de sorties culturelles »,
- noue des partenariats avec les bibliothèques, les associations culturelles...

Le professeur documentaliste peut également participer au PEAC et devenir référent culture.

Si cette liste d'actions fixe le cadre dans lequel le professeur documentaliste contribue à l'ouverture culturelle, elle n'est pas pour autant une réflexion personnelle sur le sujet, ce qu'ont perdu de vue un certain nombre de candidats.

Ce que disent ces textes, c'est d'une part la légitimité du professeur documentaliste à intervenir dans le domaine culturel, d'autre part que :

- la culture est diverse : le livre et la littérature, les arts, les sciences et techniques,
- la culture s'exprime dans différents lieux, espaces : bibliothèques, librairies, expositions, musées,
- la culture doit être accessible à tous,
- qu'elle peut mobiliser une grande diversité de ressources pédagogiques, culturelles et humaines (acteurs institutionnels, associations, marchands),
- qu'elle est le fruit d'un travail concerté avec les enseignants et les acteurs extérieurs à l'établissement,
- qu'elle a à voir avec l'animation, l'éducation mais aussi la pédagogie (ce que beaucoup ont oublié),
- et que l'ouverture culturelle de l'établissement participe à la réduction des inégalités dans l'accès à la culture de manière générale.

- Organiser et rédiger la réflexion

Cette première approche de « l'ouverture culturelle » à travers les missions du professeur documentaliste devait absolument être complétée par une définition de la culture tout au moins telle qu'elle est entendue quand il est question d'ouverture culturelle ou d'éducation culturelle. De fait cette notion n'est pas simple à définir : le dictionnaire retient plusieurs acceptions, la sociologie ou

la philosophie encore davantage (nous renvoyons pour cela aux dictionnaires dans ces disciplines). Existe-t-il une ou des cultures (artistique, générale, de masse, d'entreprise, scientifique et technique, numérique, informationnelle, livresque, musicale, cinématographique, etc.) ? Dans les pistes bibliographiques ci-dessous, les candidats trouveront de quoi alimenter leur connaissance et leur réflexion.

Comme pour la note de synthèse différentes problématiques pouvaient être traitées, comme :

- en quoi le professeur documentaliste est-il un médiateur culturel ? passeur culturel ?
- comment le professeur documentaliste participe-t-il à la réduction des inégalités d'accès à la culture ?
- comment le professeur documentaliste contribue-t-il à enrichir les pratiques culturelles des élèves ?
- en quoi le professeur documentaliste participe-t-il au développement de la curiosité culturelle des élèves ?
- ...

Exemple de plan pour la problématique suivante : comment le professeur documentaliste par son action contribue-t-il à enrichir les pratiques culturelles des élèves ?

Le plan ci-dessous est synthétique. Rappelons que les termes utilisés doivent être définis lorsque leur compréhension et le sens dans lequel le candidat les convoque a une incidence sur le traitement du sujet. Des illustrations issues du terrain et judicieusement choisies pour illustrer une définition seront bienvenues.

1. Le CDI (et l'établissement) est un lieu de mixité sociale
La partie pose le contexte de l'établissement culturel et la diversité des élèves qui le fréquentent et fréquentent le CDI. Elle définit ce qu'est une offre culturelle et fait le point sur les pratiques des jeunes dans ce domaine.
 - 1.1 ... qui met en contact des élèves de différents horizons,
 - 1.2 ... qui peuvent bénéficier ou non dans leur environnement familial d'une offre culturelle variée (à définir)
2. Le professeur documentaliste est en charge du CDI, lieu de culture
Cette partie montre que le professeur documentaliste à travers la politique d'acquisition et de valorisation permet l'accès de tous à une grande diversité de ressources aussi bien physiques que numériques. La formation (séances pédagogiques et accompagnement individuel) permet aux élèves de mieux appréhender cette offre (en lien avec les attentes scolaires ou par curiosité individuelle).
 - 2.1 Il fait du CDI un « espace de culture » par la politique d'acquisition et de valorisation des ressources
 - 2.2 Il s'attache à former les élèves à ces différentes ressources
3. Le professeur documentaliste ouvre l'établissement sur son environnement culturel
Cette dernière partie fait le point sur les acteurs avec lesquels il travaille et les collaborations qu'il peut développer pour contribuer aux différents dispositifs d'éducation à la culture. Elle montre aussi comment les élèves sont acteurs de leurs propres découvertes culturelles.
 - 3.1 Par les collaborations et les partenariats (interne et externe)

3.2 Les élèves peuvent découvrir différentes expressions culturelles

3.3 ... les partager et se les approprier

- Pistes bibliographiques

- Artaud, E., Filleul C., Madjarev, R. (2016). « L'enseignant documentaliste référent culture : quel bilan d'étape. Bibliographie ». SavoirsCDI [en ligne]. Disponible sur : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/reflexion-regards-pluriels-sur-le-metier-de-documentaliste-de-cdi/lenseignant-documentaliste-referent-culture-quel-bilan-detape/bibliographie.html>, page consultée le 31 août 2017
- Bordeaux, M.C. & Deschamps, F. (2013). *L'éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*. Toulouse : Editions de l'attribut
- Doucet, S. (2017). « Les territoires de l'éducation artistique et culturelle : Rapport au premier ministre ». *Gouvernement.fr* [en ligne]. Disponible sur : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/01/170124_rapport_sandrine_doucet_-_les_territoires_de_leac.pdf, page consultée le 31 août 2017
- Lafortune, J.M. & Caune, J. (2012). *La médiation culturelle. Le sens des mots et l'essence des pratiques*. Québec : Presses universitaires du Québec
- Pignot, L. (dir.) & Saez, J.P. (dir.). (2013). « Education artistique et culturelle : pour une politique durable ». *l'Observatoire*, n°42, p.9-101
- Poulet, G. (2010). « L'ouverture culturelle dans le cursus des élèves : un enjeu pour une école démocratique ». *Cahiers d'éducation & devenir*, n° 9
- Montandon, F. (dir.) & Pérez-Roux, T. (dir.). (2014). *Les médiations culturelles et artistiques. Quels processus d'intégration et de socialisation ?* Paris : L'harmattan
- Saada, Serge. (2012). *Et si on partageait la culture ? Essai sur la médiation culturelle et le potentiel du spectateur*. Toulouse : Editions de l'attribut
- Zakhartchouk, J.M. (1999). *L'enseignant, un passeur culturel*. Montrouge : ESF éditeur

Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents.

Le sujet lié à l'ouverture culturelle est au cœur des missions du professeur documentaliste, or beaucoup de candidats n'ont pas démontré de connaissances didactiques, scientifiques et ancrées dans une réalité professionnelle sur ce thème. La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, culturelle et professionnelle. Le concept de culture a rarement été défini dans la multiplicité de ses approches. Les références aux auteurs apportent une plus-value, mais leurs citations doivent être utilisées à bon escient pour illustrer un point de vue. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées ont desservi les candidats.

Le jury pointe le manque de références à des textes réglementaires (référentiel de compétences, protocole d'inspection, parcours éducatifs, *etc.*), à des outils institutionnels (type *Folios*) ou aux différents dispositifs en cours. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif, et les textes réglementaires en vigueur. Les notions et concepts énoncés doivent être compris et utilisés à bon escient. Certains candidats plaquent des termes attendus dans une utilisation approximative (le professeur-documentaliste ne met pas en place la gestion du fonds ET la politique documentaire, la gestion étant un des volets de la politique documentaire).

Les candidats sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente (trop rares citations ou projections en Lycée professionnel).

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente.

Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs. Ainsi le terme de « contribution », dans l'énoncé du sujet, méritait d'être défini car il pose la question de la place du professeur documentaliste dans l'établissement, de son rôle dans les différentes équipes pédagogiques ou éducatives, de sa mission auprès des élèves. Il permettait d'introduire également la question des partenaires culturels de l'école et de leurs missions, et des dispositifs dans lequel le professeur documentaliste peut se positionner.

De nombreuses copies oublient le rôle pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi? Il est attendu d'un futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique. Trop souvent, l'activité des élèves et les apprentissages info-documentaires dans le cadre d'un travail en collaboration avec un autre professeur, sont négligés, voire absents. A l'inverse, d'autres fois, ils sont présents mais considérés comme une relation client dans laquelle le professeur documentaliste serait simple pourvoyeur d'un kiosque de ressources aussi riches soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne sur la réelle motivation des candidats et leur réelle connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

Les candidats traduisent leur méconnaissance de la profession par des idées réductrices, ou stéréotypées, voire des idées reçues. Le positionnement professionnel est souvent en construction et parfois problématique (vision passéiste du gardien du temple des livres), avec des expressions malheureuses ; exemples : « le professeur documentaliste est sous tutelle de son collègue enseignant », « il est mi-doc, mi-prof ». Le CDI est un lieu (et ne peut pas être utilisé comme synonyme du professeur documentaliste) et un outil pédagogique. Il ne peut pas être appréhendé comme un « lieu dépourvu de pression lié à l'acquisition et l'évaluation de compétences ». Cela



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

démontre que le candidat ne fait pas le lien entre les différentes missions du professeur documentaliste.

1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique

Définition de l'épreuve

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice occupe une place importante dans l'évaluation finale. Il permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

Or, le jury constate que nombre de bordereaux documentaires fournis sont incomplets reflétant ainsi une méconnaissance des bases du métier du professionnel de l'information ou une indifférence sur les pratiques professionnelles, sans rapport avec la « noblesse » intellectuelle d'une note de synthèse ou d'une réflexion personnelle. Les techniques documentaires semblent appartenir au détail, à l'anecdotique, ne méritant donc pas une attention soutenue.

Dans un concours qui doit discriminer et où chaque point compte, il convient d'être très attentif à cet aspect. De plus, si le candidat maîtrise bien ces techniques, l'épreuve peut être effectuée en très peu de temps. En conséquence, il n'y a pas lieu de la négliger.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité : nom de l'auteur, date, éditeur... Par ailleurs, comprendre



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'importance de la normalisation et la respecter, c'est montrer que l'on a compris que le professeur documentaliste est appelé à travailler en réseau, à communiquer.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme NF ISO 690 de 2010¹ intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données. Ce qui ne peut être qu'un écueil pour tout futur professeur documentaliste dans ses pratiques professionnelles de gestion et d'enseignement de la recherche documentaire.

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots-clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots-clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots-clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots-clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus graves :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots-clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

→ Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires quand il passe un concours de documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots-clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots-clés à retenir en évitant la sur ou dans la sous-indexation.

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières » (*Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004) ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). Le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

- Les chiffres :
- Une date : 2017 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots
- Les sigles :
- CSP = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale)
- Les articles :
- Même élidés = un mot (« d' », « l' », etc.)
- Attention à la valeur du trait d'union :



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

On compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

Références bibliographiques 2017 : éléments de correction

La référence demandée était celle du document 5 : article de réflexion d'Emmanuel Wallon (professeur de sociologie politique) publié au sein de la revue *l'Observatoire*².

Ci-dessous, les entrées du bordereau qu'il fallait obligatoirement renseigner.

Auteur : Wallon, Emmanuel

Titre : Peut mieux faire la difficile gestation d'un plan national pour l'éducation artistique

Titre du périodique : *l'Observatoire*

Numéro du périodique : 42

Date de publication : été 2013

Collation : p.20-24

Mots clés : éducation artistique et culturelle, éducation artistique, politique publique, pratique artistique, pratique culturelle, formation

→ Forme des mots clés : substantif, masculin (féminin si c'est la forme courante), singulier, forme courante et reconnue d'une expression

Résumé indicatif : 86 mots (80 mots +/- 10%)

Un consensus est établi sur la nécessité d'une éducation artistique. Les conditions de réussite sont dépendantes de l'État : compensation des disparités régionales, concertation régionale, formation des enseignants, budget *ad-hoc*, reconnaissance financière du travail des artistes, aide aux partenariats. Les atouts existent : travail entre acteurs éducatifs, associatifs et culturels, efforts pour former et convaincre les enseignants, des artistes engagés, des familles en demande d'actions. Développement des compétences et volonté des acteurs peuvent permettre de surmonter le risque d'une déqualification de l'éducation artistique.

→ Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots-clés que sur chaque terme du résumé.

Constats et conseils du jury

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats -ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices- confondent des notions fort utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.

² <http://www.observatoire-culture.net/rep-revue.html>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résumant, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

2. L'épreuve d'admission

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

Description de l'épreuve

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.

L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

2.2 Le dossier

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

- Généralités

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles ou des bibliographies non normalisées ou non actualisées. Les pages de couverture ne comportent pas, parfois, toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un candide pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Le dossier point par point

Page de couverture :

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée.

Le résumé indicatif suivi des mots-clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires

Parcours personnel :

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.

Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc : - de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences ; - de dégager la construction des acquis professionnels ; - de mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques ; - d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :

Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

2.3 La présentation orale

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus exposer son propos :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- préciser le plan,
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non)
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes maximum.

- Généralités

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir : maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

- Préparation de l'exposé

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il doit prendre le temps de s'approprier le sujet, d'en définir les termes. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Le candidat peut consulter son dossier durant la préparation de l'exposé. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

- Quelques conseils pour l'exposé

L'exposé consiste en une réponse à la question posée par la commission du jury, extraite d'une problématique soulevée par le dossier. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, orientation professionnelle...

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Faut-il préciser qu'il doit respecter le plan annoncé et prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives ?



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le jury a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi : une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation ; des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner ; une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité ; des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

- Quelques conseils pour l'entretien

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités
- par une qualité d'expression et une élocution convenable
- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés
- par son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte,...

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. Il doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc.

On a pu noter, avec satisfaction : l'attitude d'écoute et l'aptitude au dialogue de certains candidats, leur attitude positive, souriante et modeste ; la qualité de l'élocution, de l'expression, le dynamisme

et l'engagement du propos ; le fait que certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées.

En revanche, les connaissances sont souvent insuffisantes dans de nombreux domaines :

- En sciences de l'information la méconnaissance porte en particulier sur :
 - le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ,
 - la notion de politique documentaire,
 - les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation
 - les sources d'information.

Les candidats devraient, dans ces domaines, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent. L'expertise dans ce domaine doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, l'évolution des techniques, les enquêtes d'usage, etc.

- En sciences de l'éducation la méconnaissance porte sur :
 - la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer,
 - les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, notamment de celles avec lesquelles des activités sont menées en partenariat.

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés.

Il est également indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation. Il s'agit d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes, de mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là, de se construire une culture professionnelle suffisante pour n'être pas troublé par les élargissements proposés par le jury. Car, parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation, pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société.

Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité professionnelle, notamment la très récente parution d'une nouvelle circulaire de missions pour exercer le métier de professeur documentaliste (30 mars 2017) et la circulaire de rentrée (09 mars 2017).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Enfin l'attitude du candidat a aussi son importance.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien : questions et réponses.

Il est important d'écouter soigneusement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise.

Les réponses, autant que possible doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques. Il est conseillé de ne pas demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées.

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de se plier aux consignes du concours.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Conclusion

La session 2017 du CAPES interne / CAER 2017 s'est déroulée dans de bonnes conditions assurées par l'équipe de l'atelier canopé de Reims ainsi que par la directrice territoriale qu'il convient de remercier.

Les membres du jury ont exercé leur mission avec exigence, responsabilité et déontologie dans un climat serein. Leur professionnalisme est à souligner.

Les objectifs de recrutement ont été atteints dans des conditions jugées satisfaisantes, sur les plans quantitatif et qualitatif. Par rapport à la session 2016 les moyennes sont légèrement plus élevées ce qui confirme la sélectivité et le niveau d'exigence de ce concours.

Nous souhaitons aux lauréats un exercice professionnel riche et passionnant qu'il faudra nourrir de compléments de formation leur permettant d'exercer au mieux leurs missions dans un contexte en perpétuelle évolution.

Annexe 1 – Statistiques du concours 2017

Concours du CAPES interne

Concours du CAPES interne

Nombre de postes ouverts	60
Nombre de candidats inscrits :	1051
Nombre de candidats présents :	597
Nombre de candidats admissibles :	140
Moyenne des candidats admissibles :	12.77 / 20
Barre d'admissibilité :	10.60 / 20
Nombre de candidats admis sur liste principale :	60
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	13.61 / 20
Moyenne du dernier candidat admis :	10.88 / 20

Concours du CAER

Nombre de postes	15
Nombre de candidats inscrits :	137
Nombre de candidats présents :	94
Nombre de candidats admissibles :	33
Moyenne des candidats admissibles :	11.03 / 20
Barre d'admissibilité :	8.7 / 20
Nombre de candidats admis sur liste principale :	15
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	11.98 / 20
Moyenne du dernier candidat admis :	09.93 / 20